Feuille officielle d'avis
du district de Moutier

Numéro 24
Mercredi 17 juin 2020

La Semaine **édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.**

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.*

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: **Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier**

Imprimeur: **Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.**

Tarif des insertions: **partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).**

Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR).Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 248.4 ; Tavannes – Bellelay – Le Pichoux

Commune: Petit-Val (Sornetan – Monible)

Plan de route: 230.20288 / Rénovation – Ponceau: Sornetan, Planche aux Boeufs

Dérogations demandées:

- Dérogation pour nouvelles constructions ou installations hors de la zone à bâtir (art. 24 LAT)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux [LAE])
- Autorisation relevant du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Interventions sur la végétation des rives (art. 18, al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22, al. 2 LPN. art. 12, art. 13 al. 3 et art. 17 de l'ordonnance du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature)

Objets/zones protégés: Aucun

Défrichement: Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz

Durée de mise à l'enquête: 17 juin au 17 juillet 2020

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe du nouveau ponceau ainsi que des angles du futur enrochement. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB SA (Tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, 12.06.2020

llle Arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Belprahon

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Villatype SA, Le Champat, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: VITOGAZ Switzerland AG, 2087 Cornaux.

Projet: Pose d'une citerne de gaz propane enterrée 4,3 m^3 pour cheminée de gaz, selon les lignes directives actuelles CFST 6517f – 12.17.

Emplacement: Parcelle N° 467 de Belprahon.

Dimensions: Selon plan déposé Zone: H1.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2020 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 10 juin 2020

Le Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 12 mai 2020 par Monsieur André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Lieu du prélèvement: Garage O. Burri, lavabo vestiaires

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau de Moutier)
Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable
Entérocoques (par 100 ml) non décelable
Germes aérobies, mésophiles (par ml) 19

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Lieu du prélèvement: Ancien restaurant, robinet extérieur

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau de Moutier)
Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable
Entérocoques (par 100 ml) non décelable
Germes aérobies, mésophiles (par ml) 1

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat communal.

Belprahon, le 17 juin 2020

Le Conseil communal

Vacances d'été – fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée comme suit:

Secrétariat: du lundi 29 juin 2020 au dimanche 19 juillet 2020

Caisse: du lundi 20 juillet 2020 au dimanche 9 août 2020

Belprahon, le 17 juin 2020

Le Conseil communal

Fermeture de la charrière

En raison de travaux de réfection de la charrière (pose de rigoles) menant à Raimeux, cette dernière est fermée à la circulation dès à présent et pour env. 10 à 15 jours selon les conditions météorologiques.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Belprahon, le 17 juin 2020

Le Conseil communal

Corcelles

Assemblée communale

Comme vous le savez, le Conseil communal a dû annuler l'Assemblée communale du 10 juin dernier en raison de la situation extraordinaire (Covid-19).

Nous avons l'avantage de vous annoncer qu'une date a été retenue pour la prochaine Assemblée communale.

Elle aura lieu **le mercredi 9 septembre 2020 à 20h à la salle communale de Corcelles.**

Corcelles, le 17 juin 2020

Conseil communal

Court

Covid-19

Réouverture des guichets de l'administration

Les guichets de l'administration municipale seront à nouveau ouverts à compter du **lundi 22 juin 2020,** selon l'horaire habituel, à savoir :

Lundi
10 h 30-12 h

Mardi
10 h 30-12 h ; 15 h 30-18 h 30

Mercredi
10 h 30-12 h ; 15 h 30-17 h

Jeudi
10 h 30-12 h ; 15 h 30-17 h

Vendredi
10 h 30-12 h

L'administration municipale reste atteignable au 032 497 71 10 ou à l'adresse contact@court.ch.

Le Conseil municipal et l'ensemble du personnel se réjouissent de ce retour à la normale et invitent la population à continuer de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités compétentes.

Court, le 17 juin 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Covid-19

Arrêt des livraisons de commissions à domicile

Au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, le service de livraison de commissions à domicile issu d'un partenariat entre la commune et le magasin Volg ne sera plus disponible à compter du **vendredi 19 juin 2020**.

Le Conseil municipal remercie les personnes concernées pour leur compréhension.

Court, le 17 juin 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Crémines

Avis de construction

Requérant : Lehmann Fritz, Le Côté 147, 2746 Crémines

Emplacement : Parcelle N° 772, au lieu-dit « Le Côté 147 », 2746 Crémines

Projet : Remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Selon plans déposés.

Zone : H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 17 juillet 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 17 juin 2020

Secrétariat communal Crémines

Avis de construction

Requérante : SI Berthoud Immob SA, Rue du Prayé 5, 2854 Bassecourt.

Auteur du projet : Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Emplacement : parcelle N° 251, au lieu-dit : « Rue du Collège 8 », commune de Crémines.

Projet : rénovation et aménagement de la grange en deux appartements adaptés avec ascenseur et d'une salle publique multifonctionnelle au rez-de-chaussée, aménagement des combles en un studio, construction d'un chemin d'accès au Nord, d'un couvert à voitures au Sud (4 places) ainsi que de 5 places de stationnement au Nord-Est et déplacement du grenier au Sud de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte - centre.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux, 64 et 67 al. 2 OC, 80 LR et 42 RAC.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Eschert

Election complémentaire – poste de maire/sse

A la suite de la démission de Monsieur Edmond Montavon de son poste de maire au 30 avril 2020 et conformément à l'article 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte d'Eschert du 9 décembre 1999 (et ses modifications), le conseil communal a, à la suite de la crise sanitaire, fixé une nouvelle élection complémentaire

le 23 août 2020

Les listes de candidat/e doivent être déposées **jusqu'au 9 juillet 2020 (jeudi) à 17 h** au secrétariat communal d'Eschert. Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse du/de la candidat/e. Le/la candidat/e doit donner son accord écrit sur la liste. Celle-ci doit être signée d'au moins 5 électeurs/trices.

Election tacite

Selon l'article 36 du règlement précité, lorsque le nombre des candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Second tour

Selon les articles 5, ch. 2, et 34 du règlement précité, en cas de besoin, un second tour aura lieu le dimanche 13 septembre 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

Eschert, le 17 juin 2020

Le Conseil communal

Cabane forestière

Les travaux de rénovation de la cabane forestière sont terminés et elle est à nouveau accessible au public.

Des aménagements ont été effectués afin de rendre la place fonctionnelle et dès le 1er juin 2020, un règlement est en vigueur et **une location pour cette place est demandée**. La location journalière se monte à CHF 50.– et un dépôt de caution de CHF 50.– est exigé. Un contrat sera établi.

Les réservations se font auprès du bureau communal à l'adresse mail : finances@eschert.ch ou par téléphone le matin du lundi au jeudi au 032 493 40 91. Les demandes seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

Eschert, le 12 juin 2020

Conseil communal

Grandval

Antenne du service social

L'antenne du service social de Grandval est à nouveau ouverte depuis le 10 juin 2020.

Pour rappel, cette antenne est ouverte le mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h. Téléphone : 032 491 61 20.

Grandval, le 17 juin 2020

Secrétariat municipal

Loveresse

Avis de publication après-coup

Requérant : ABS Immobilier, Grand-Rue 4, 2606 Corgémont.

Auteur du projet : ABS Immobilier, Grand-Rue 4, 2606 Corgémont.

Emplacement : parcelle N° 664, La Fenatte 8, commune de Loveresse.

Projet : aménagement d'une terrasse à plein-pieds, ajout d'une entrée côté Ouest, pose de velux, installation d'un poêle, pose d'une fenêtre côté Est et agrandissement d'une fenêtre côté Nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zone Mixte M2.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 4 juin 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Niederhäuser François, Champ du Moulin 4, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Niederhäuser François, Champ du Moulin 4, 2732 Loveresse.

Emplacement : parcelle N° 629, Chemin des Prés 2, commune de Loveresse.

Projet : Remplacement des installations de chauffage existantes par une pompe à chaleur extérieure, pose de deux velux dans les combles et aménagement d'un appartement au sous-sol du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zone H2a.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 4 juin 2020

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérant : Krähenbühl Pascal, rue de Vigneule 34, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Anotta SA, 2732 Reconvilier.

Emplacement : Parcelle N° 2637, rue de Vigneule 34.

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H2.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Loffredo Flavio & Zimmermann Cynthia, rue de Chalière 68a, 2740 Moutier.

Emplacement : Parcelle N° 2533, rue de Chalière 68a.

Projet : Pose d'une piscine hors-sol, côté Sud.

Zone : H3.

Dérogation : Art. 80 LR.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC) – Modification

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 9 juin 2020, a modifié l'ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC ; modification des articles 3, 9 et 12).

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 9 juin 2020

Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Conseil de Ville

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué en séance extraordinaire à la Halle Polysport, le lundi 22 juin 2020, à 19 h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 367 du 27 janvier 2020
4. Remplacement de Mme Lucie Scaiola (PSA) en tant que membre de la Commission de gestion et de surveillance
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de protection civile du Jura bernois (PCi) – Suppression des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant la prise de participation de la société SACEN SA dans la société INERA SA
8. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI, du 30.09.2019, intitulée : « Logements vacants, agissons » (N° 1650 – MO 662)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion du RPJ, du 30.09.2019, relative aux logements vacants à Moutier (N° 1660 – MO 668)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 30.09.2019, concernant la sécurité à la rue du Viaduc sous le pont CFF – Manque de largeur du trottoir (N° 1655 – MO 667)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion PSA, du 28.10.2019, concernant la création d'un Conseil des séniors pour la Ville de Moutier (N° 1666 – MO 673)
12. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 28.10.2019, concernant la création d'un fitness urbain (N° 1665 – MO 672)
13. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 09.12.2019, intitulée : « Séparer les déchets déjà à l'école » (N° 1676 – MO 675)
14. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA, du 28.10.2019, demandant la mise à disposition de stations de recharge pour les deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires (N° 1668 – PO 149)
15. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA, du 28.10.2019, demandant la création d'une plateforme informatique pour séniors (N° 1669 – PO 150)
16. Réponse du Conseil municipal au postulat du PDC, du 09.12.2019, intitulé : « Des abribus pour Moutier » (N° 1677 – PO 151)
17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, relative à l'avancement du projet de chauffage à distance à Moutier (N° 1670 – IN 456)
18. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA, du 28.10.2019, intitulée : « Moutier libre de glyphosate ? » (N° 1672 – IN 458)
19. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 09.12.2019, intitulée : « Gestion du SSRP suite au départ de plusieurs communes de la couronne » (N° 1678 – IN 461)
20. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 28.10.2019, intitulée : « Informations aux riverains » (N° 1673 – QU 393)
21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
22. Communications
23. Questions orales
24. Divers

Affaires en suspens

- N° 1662 – MO 669 | Délai de réponse : 04.05.20 Motion du PDC, du 28.10.2019, demandant une amélioration des passages piétons en ville pour les malvoyants et les non-voyants
- N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20 Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».
- N° 1680 – IN 463 | Délai de réponse : 06.05.20 Interpellation du PCSI, du 19.12.2019, intitulée : « Catastrophe forestière quid de Moutier ? »
- N° 1681 – MO 676 | Délai de réponse : 03.05.2020 Motion urgente du RPJ, du 27.01.2020, intitulée : « Aménagement d'une école ménagère provisoire dans des conteneurs, comme solution rapide, efficace et économique »
- N° 1682 – MO 677 | Délai de réponse : 03.08.2020 Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 27.01.2020, demandant la création d'une carte interactive sur le site internet de la ville de Moutier
- N° 1683 – MO 678 | Délai de réponse : 03.08.2020 Motion du groupe UDC, du 27.01.2020, intitulée : « Pour une collecte des déchets efficiente à Moutier ». Prolongation du délai de réponse au 21.09.2020, selon décision du Bureau du 04.05.2020.
- N° 1684 – IN 464 | Délai de réponse : 03.05.2020 Interpellation urgente du PSA, du 27.01.2020, relative à l'entrée dans le capital-actions de l'HJB SA du groupe privé Swiss Medical Network (SMN). Prolongation du délai de réponse, selon décision du Bureau du 06.04.20 (attente conclusion commission de gestion du Grand Conseil).
- N° 1685 – IN 465 | Délai de réponse : 03.06.2020 Interpellation de Moutier à Venir, du 27.01.2020, relative au Stade Cobioni
- N° 1687 – MO 679 | Délai de réponse : 02.06.2020 Motion du PDC, du 24.02.2020, intitulée : « Fête du 1er août autrement »
- N° 1688 – MO 680 | Délai de réponse : 02.09.2020 Motion du PCSI, du 02.03.2020, intitulée : « Préparons-nous à la mobilité du futur ! »
- N° 1689 – IN 467 | Délai de réponse : 04.08.2020 Interpellation du PLR, du 22.04.2020, intitulée : Accès internet en très haut débit à Moutier ; avons-nous été oubliés ? »
- N° 1690 – IN 468 | Délai de réponse : 07.09.2020 Interpellation de M. Bastien Eschmann (PDC), du 04.05.2020, relative à l'entretien et la mise ne valeur du sarcophage de Chalière
- N° 1691 – MO 681 | Délai de réponse : 07.08.2020 Motion urgente du PDC, du 06.05.2020, intitulée : « Covid-19 – Soutien aux artisans et commerçants de Moutier »
- N° 1692 – MO 682 | Délai de réponse : 19.08.2020 Motion urgente du PLR, du 18.05.2020, intitulée : « Modifications légales nécessaires à apporter aux règlements qui permettraient une aide aux commerçants et aux indépendants de Moutier »
- N° 1693 – IN 469 | Délai de réponse : 08.09.2020 Interpellation urgente du PLR, du 19.05.2020, intitulée : « Quel est le suivi des personnes bénéficiant de l'aide sociale ? »

- N° 1694 – IN 470 | Délai de réponse : 08.10.2020 Interpellation du PLR, du 26.05.2020, intitulée : « Moutier en standby ? ». L'urgence a été refusée, selon décision du Bureau du 08.06.20.
- N° 1695 – IN 471 | Délai de réponse : 08.10.2020 Interpellation du RPJ, du 27.05.2020, intitulée : « Les masques de l'armée à disposition de toute la population suisse…sauf pour le Jura bernois ? ». L'urgence a été refusée, selon décision du Bureau du 08.06.20.
- N° 1696 – MO 683 | Délai de réponse : 08.09.2020 Motion urgente de Mme Danila Sauvain (PSA), du 28.05.2020, intitulée : « Aider les personnes ayant perdu leur travail tout en soutenant le commerce local »
- N° 1697 – QU 394 | Délai de réponse : 08.10.2020 Question écrite de Moutier à Venir, du 05.06.2020, intitulée : « Dépollution des parcelles Nos 3336 et 3380 aux Laives

---

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-deville). Pour les Conseillères et Conseillers de Ville recevant les documents en format papier, ceux-ci vous ont déjà été transmis avec la convocation de la séance du lundi 30 mars 2020, qui a finalement été annulée (exception du point 7).
- Le public est exclu des séances.
- Un espace est mis à la disposition des représentants et représentantes des médias.

Moutier, le 9 juin 2020

Au nom du Bureau du Conseil de Ville. Le Président : E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

Conseil de Ville

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Halle Polysport (Ch. de la Piscine 20), le lundi 29 juin 2020, à 19 h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au Règlement de soutien financier communal destiné au traitement dentaire des ménages aux revenus et fortune modestes
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la révision du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2019 6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2019
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la répétition de la votation sur l'appartenance cantonale 8. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC, du 28.10.2019, demandant une amélioration des passages piétons en ville pour les malvoyants et les non-voyants (N° 1662 – MO 669)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente du RPJ, du 27.01.2020, intitulée : « Aménagement d'une école ménagère provisoire dans des conteneurs, comme solution rapide, efficace et économique » (N° 1681 – MO 676)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC, du 24.02.2020, intitulée : « Fête du 1er août autrement » (N° 1687 – MO 679)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI, du 02.03.2020, intitulée : « Préparons-nous à la mobilité du futur ! » (N° 1688– MO 680)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI, du 19.12.2019, intitulée : « Catastrophe forestière quid de Moutier ? » (N° 1680 – IN 463)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir, du 27.01.2020, relative au Stade Cobioni (N° 1685 – IN 465)
14. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 27.01.2020, demandant la création d'une carte interactive sur le site internet de la ville de Moutier (N° 1682 – MO 677)
15. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente du PDC, du 06.05.2020, intitulée : « Covid-19 – Soutien aux artisans et commerçants de Moutier » (N° 1691 – MO 681)
16. Développement de l'interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? » (N° 1671 – IN 457)
17. Développement de l'interpellation du PLR, du 22.04.2020, intitulée : Accès internet en très haut débit à Moutier ; avons-nous été oubliés ? » (N° 1689 – IN 467)
18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
19. Communications
20. Questions orales
21. Divers

Affaires en suspens

- N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20 Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».
- N° 1683 – MO 678 | Délai de réponse : 03.08.2020 Motion du groupe UDC, du 27.01.2020, intitulée : « Pour une collecte des déchets efficiente à Moutier ». Prolongation du délai de réponse au 21.09.2020, selon décision du Bureau du 04.05.2020.
- N° 1684 – IN 464 | Délai de réponse : 03.05.2020 Interpellation urgente du PSA, du 27.01.2020, relative à l'entrée dans le capital-actions de l'HJB SA du groupe privé Swiss Medical Network (SMN). Prolongation du délai de réponse, selon décision du Bureau du 06.04.20 (attente conclusion commission de gestion du Grand Conseil).
- N° 1689 – IN 467 | Délai de réponse : 04.08.2020 Interpellation du PLR, du 22.04.2020, intitulée : Accès internet en très haut débit à Moutier ; avons-nous été oubliés ? »
- N° 1690 – IN 468 | Délai de réponse : 07.09.2020 Interpellation de M. Bastien Eschmann (PDC), du 04.05.2020, relative à l'entretien et la mise ne valeur du sarcophage de Chalière
- N° 1692 – MO 682 | Délai de réponse : 19.08.2020 Motion urgente du PLR, du 18.05.2020, intitulée : « Modifications légales nécessaires à apporter aux règlements qui permettraient une aide aux commerçants et aux indépendants de Moutier »
- N° 1693 – IN 469 | Délai de réponse : 08.09.2020 Interpellation urgente du PLR, du 19.05.2020, intitulée : « Quel est le suivi des personnes bénéficiant de l'aide sociale ? »
- N° 1694 – IN 470 | Délai de réponse : 08.10.2020 Interpellation du PLR, du 26.05.2020, intitulée : « Moutier en standby ? ». L'urgence a été refusée, selon décision du Bureau du 08.06.20.
- N° 1695 – IN 471 | Délai de réponse : 08.10.2020 Interpellation du RPJ, du 27.05.2020, intitulée : « Les masques de l'armée à disposition de toute la population suisse…sauf pour le Jura bernois ? ». L'urgence a été refusée, selon décision du Bureau du 08.06.20.
- N° 1696 – MO 683 | Délai de réponse : 08.09.2020 Motion urgente de Mme Danila Sauvain (PSA), du 28.05.2020, intitulée : « Aider les personnes ayant perdu leur travail tout en soutenant le commerce local »
- N° 1697 – QU 394 | Délai de réponse : 08.10.2020 Question écrite de Moutier à Venir, du 05.06.2020, intitulée : « Dépollution des parcelles Nos 3336 et 3380 aux Laives

---

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-deville).
- Le public est exclu des séances.
- Un espace est mis à la disposition des représentants et représentantes des médias.

Moutier, le 9 juin 2020

Au nom du Bureau du Conseil de

Ville. Le Président : E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

Services industriels – Eaux

Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants :

Date des prélèvements	12 mai 2020
Germes aérobies	0 germe /ml
Escherichia coli	0 germe /100 ml
Entérocoques	1 germe /100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, juin 2020

SIM – Eaux

Avis de construction

Requérant : Bessire Jean François, rue Neuve 48, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle no 383, rue Neuve 46

Projet : Changement d'affectation du bâtiment d'atelier en habitation, rénovations extérieures avec isolation périphérique et remplacement fenêtres, pose d'une pompe à chaleur intérieure dans le bâtiment N° 48a.

Zone : H3

Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti J

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Caramanna James et Sophie, chemin des Fauvettes 15, 2740 Moutier

Auteur du projet : Caramanna Raimondo Sàrl, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 2128, rue Jolimont 18

Projet : Agrandissement de l'habitation au Nord et au Sud, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Gerber Eliane, chemin Fin-Lépine 4, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2704, chemin Fin-Lépine 4

Projet : Agrandissement de la lucarne existante en façade Sud et suppression de deux Velux

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Perrefitte

Communication du secrétariat communal

Compost Celtor

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population, à l'emplacement habituel situé à l'ouest de la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 17 juin 2020

Le Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Philippe Holzer, Sur la Roche 54A, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 31, au lieudit : « Sur la Roche 54A », commune de Perrefitte.

Projet : remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle pompe à chaleur air/eau installée à l'extérieur à l´Est du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : zone de protection d'un site naturel (art. 34 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 34 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Petit-Val

Avis de construction

Requérants : Thomas et Regula Kalt, Moron 33, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet : Bruno Baumgartner Architekt, Mattenstrasse 81, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 243, Clos des Oeuches (Moron), 2712 Le Fuet, commune de Petit-Val.

Projet : Démantèlement de l'ancien dépôt des pompiers et reconstruction sur un nouveau site avec agrandissement et conversion en rucher. Création d'un étang pour les abeilles.

Dérogation : art. 24 LAT.

Construction : selon plans déposés.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 10 juin 2020

Administration communale

Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Propriétaire : Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes.

Emplacement : Parcelle N° 407, Les Condémines 4.

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit.

Dimensions : Selon plans déposés.

Zone : H2

Dérogation : Art. 24.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 9 juillet 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 10 juin 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Monmany Torrent Carolina et Longo Giussy, Rue des Préjures 8, 2710 Tavannes

Propriétaire : Monmany Torrent Carolina et Longo Giussy, Rue des Préjures 8, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement : Parcelle N° 2300, Lieudit Le Benevis

Projet : Construction d'une maison familiale avec double garage intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 juillet 2020 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 juin 2020

Le secrétariat municipal

Saicourt

Informations communales

Société de promotion de la commune de Saicourt

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le comité à pris la décision d'annuler le pique-nique initialement prévu le dimanche 21 juin 2020.

Molok pour le papier

Un deuxième molok pour le papier est à disposition à la déchetterie au Fuet. Il se trouve à côté du molok pour les ordures ménagères.

Assemblée municipale du 29 juin 2020

Les manifestations avec maximum 300 personnes sont à nouveau autorisées dès le 6 juin 2020 à condition de disposer d'un concept de protection. Aussi, l'assemblée municipale aura lieu le lundi 29 juin 2020 à 20h00 à la halle de gymnastique du Fuet selon l'ordre du jour qui a été publié dans la FOADM du 27 mai 2020.

Toutes les personnes participant à cette assemblée seront priées de respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par le Conseil

www.lasemaine.ch

municipal. Tout sera mis en œuvre pour que la distanciation physique puisse être respectée. Le port du masque ne sera pas obligatoire.

Les personnes malades ou présentant un symptôme du covid-19 sont évidemment priées de ne pas participer à cette assemblée.

Le traditionnel apéritif ne sera pas servi à l'issue de l'assemblée.

Halle de gymnastique

Le Conseil municipal a pris la décision de ne pas ouvrir la halle de gymnastique avant le 17 août 2020. Le terrain de sport extérieur reste accessible. Par contre, les vestiaires et les douches sont fermés. Seul les enseignants ou moniteurs de gym sont autorisés à aller chercher du matériel dans le hangar. Les toilettes dans le hall d'entrée sont accessibles. Merci de respecter les consignes de sécurité en entrant dans la salle de gym pour accéder au hangar de matériel, à savoir la désinfection des mains. Du désinfectant est à disposition.

Le Fuet, le 17 juin 2020

Conseil municipal

Saules

Assemblée communale

En raison du Covid-19, l'assemblée communale du mois de juin a été repoussée en septembre à une date encore à définir.

Saules, le 17 juin 2020

Conseil communal

Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Romain Voumard, Rue du Milieu 7, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Swiss Solartech Sàrl, Rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle N° 319 à la rue du Milieu en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 juin 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Frédéric Joly, Rue de la Côte 2, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue de la Côte 2 sis sur la parcelle N° 858 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 juin 2020

Le chef des travaux publics

Mise au concours

Afin de compléter l'effectif du personnel de l'Ecole à journée continue (EJC), la municipalité de Tavannes met au concours

2 postes de remplaçant(e)s sur appel pour l'EJC

Pour des remplacements en cas de maladie, d'accident, de formation, etc., mais au min. 10 heures par mois.

Vos tâches principales :

- Prise en charge d'un groupe d'enfants
- Organisation et animation d'activités
- Accompagnement pendant les devoirs

Profil du poste :

- Être au bénéfice d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique
- Être au bénéfice d'une première expérience
- Être motivé et dynamique
- Aimer le travail en équipe
- Être autonome et responsable

Entrée en fonction: à convenir.

Traitement: conformément à l'échelle des traitements du personnel communal.

Les offres de service, avec curriculum vitae, copie de certificats, sont à adresser au Secrétariat municipal, mention « postulation », Grand-rue, 2710 Tavannes ou par mail secretariat@tavannes.ch jusqu'au 17 juillet 2020.

Mme Sandra Besson, directrice de l'EJC se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 032 483 11 12 ou par mail direction.ejc@tavannes.ch.

Tavannes, le 15 juin 2020

Secrétariat municipal

Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Scheidegger Wilya et Ceré Ronald, Rue des Primevères 4, 2735 Bévilard.

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Est 2, 2732 Reconvilier.

Adresse du projet : BF 913, Rue des Primevères 4, 2735 Bévilard, commune de Valbirse.

Description du projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, au Nord.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H2.

Dépôt public : **du 10 juin au 9 juillet 2020 inclusivement**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 4 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : COOP Immobilien AG Bern, Kasparstrasse 7, 3027 Berne.

Auteur du projet : Leschot Architecture Sàrl, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Emplacement : parcelles N°s 321 (Bévilard) et 1165 (Malleray), au lieudit : « Rue Principale 3 », commune de Valbirse.

Projet : création de 4 places de stationnement supplémentaires en bitume en complément du parking existant et adaptation du mur de soutènement existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : C (Bévilard) et DF (Malleray).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 juin 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Guilai Tahar, Rue de Boujean 92, 2502 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 279, au lieu-dit : « Rue Principale 45 », Bévilard, commune de Valbirse.

Projet : transformation de l'ancien kiosque en take-away avec un espace restaurant et aménagement de toilettes (entrée séparée).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : C - « Centre ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 juin 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Bechtel Jean-Charles, Sous-les Colons 13, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 751, Sous-les Colons 13, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage : pompe à chaleur air-eau au Sud du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA

Dépôt public : du 17 juin au 16 juillet 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions

multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 9 mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage et auteur du projet: Favez Jocelyne, Rue de la Motte 1, 2733 Pontenet

Adresse du projet: BF 463, Rue de la Motte 1, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet: Construction d'un couvert en bois, sur terrasse existante au Sud-Est, devant l'annexe (carnotzet) de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 17 juin au 16 juillet 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 12 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Séance du Conseil général le 24 août

Sur demande du Bureau du Conseil général et après concertation avec le Conseil communal, une séance du législatif a été fixée au lundi 24 août.

Cette séance supplémentaire a été convoquée pour permettre aux autorités de ne pas être prises au dépourvu si une deuxième vague de coronavirus devait intervenir. A ce stade, les séances de septembre, octobre et novembre sont maintenues et la situation sera réévaluée en temps voulu.

Bévilard, le 11 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Date d'élection fixée

Suite à la démission de Yann Minder, le Conseil communal a arrêté la date du 27 septembre pour l'élection complémentaire. L'exécutif tient d'ores et déjà à informer que les candidats ont jusqu'au vendredi 14 août, 17 h, pour déposer leur liste.

L'entrée en fonction de la ou du nouvel(le) élu(e) est fixée au 1er janvier 2021.

Bévilard, le 11 juin 2020

Conseil communal de Valbirse

informations pratiques

Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		

Calendrier des parutions 2020

Nº sem.	Nº par.	Date	Jour de parution
25	24	17.06.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi
28	27	08.07.2020	mercredi
29	28	15.07.2020	mercredi
30		22.07.2020	SUPPRIME
31		29.07.2020	SUPPRIME
32		05.08.2020	SUPPRIME
33	29	12.08.2020	mercredi
34	30	19.08.2020	mercredi
35	31	26.08.2020	mercredi
36	32	02.09.2020	mercredi
37	33	09.09.2020	mercredi
38	34	16.09.2020	mercredi
39	35	23.09.2020	mercredi
40	36	30.09.2020	mercredi
41	37	07.10.2020	mercredi
42	38	14.10.2020	mercredi
43	39	21.10.2020	mercredi
44	40	28.10.2020	mercredi
45	41	04.11.2020	mercredi
46	42	11.11.2020	mercredi
47	43	18.11.2020	mercredi
48	44	25.11.2020	mercredi
49	45	02.12.2020	mercredi
50	46	09.12.2020	mercredi
51	47	16.12.2020	mercredi
52	48	23.12.2020	mercredi
53		30.12.2020	SUPPRIME

informations pratiques

Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch

Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch

Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande

Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.